

Débat autour de la loi « RIS » : relever les allocations ou noyer le poisson ?

Jean-Marie Coen
CSCÉ, jmc@asbl-csce.be

Il faut 175 millions d'euros pour relever le revenu d'intégration sociale (RIS) au seuil de pauvreté, 1 250 pour généraliser la mesure à toutes les allocations : c'est à partir de ces chiffres que la discussion a repris sur la proposition de loi qui propose de relever le RIS au niveau du seuil de pauvreté et d'aligner le montant des cohabitants sur celui octroyé aux isolés. Depuis lors, notre Collectif a été rejoint par d'autres associations dans sa demande d'auditions. Nous avons interrogé une série d'organisations pour connaître leur avis sur la proposition. Analyses et interviews dans nos pages 20 à 32.

On se souvient que lors de la dernière discussion sur cette proposition de loi, le 29 janvier dernier (voir notre journal précédent), les députés avaient demandé à la Cour des comptes de chiffrer les mesures envisagées. Celle-ci a rendu son avis le 18 avril dernier¹. Si les calculs pour les mesures limitées aux allocations d'assistance se sont révélés assez aisés (aux « effets d'aubaine » près), la Cour a par contre dû se contenter d'une estimation en ce qui concerne un alignement de toutes les allocations sociales (d'assistance et d'assurance) au seuil de pauvreté. Quoi qu'il en soit, l'ardoise se révèle bien moins impayable que certains ne le pensaient : 175 millions pour relever le RIS au seuil de pauvreté, 1 250 millions d'euros pour étendre la mesure à toutes les allocations, 227 millions d'euros pour « individualiser le RIS ». Soit pas de quoi fouetter un intérêt notionnel (et pourtant, la proposition de loi risque fort... de ne pas être votée : voir notre analyse en pages 30 à 33).

La discussion a donc repris sur cette base en Commission Santé publique de la Chambre, le 28 mai dernier. Est réapparue la même volonté, de la part de la plupart des parlementaires, d'étendre le débat à toutes les allocations sociales. On épinglera l'attitude extrêmement hostile du Parti socialiste vis-à-vis de

la proposition de loi (déposée, il est vrai, par son principal concurrent politique...) Par voie de communiqué le 27 mai (soit la veille de la réunion de Commission), Yvan Mayeur et le PS ont fait savoir tout le mal qu'ils pensaient de ce texte : les chômeurs deviendraient plus

*Vous voulez les pauvres secourus,
Moi je veux la misère supprimée.*

VICTOR HUGO

pauvres que les RISés ; il faut généraliser les suppléments octroyés par les CPAS ; etc. c'est oublier que l'ambition de ce texte, du moins à nos yeux, a toujours été de pousser vers le haut toutes les autres allocations et même le salaire minimum.

Notre Collectif a donc répondu par un autre communiqué de presse.

En substance, si nous nous félicitons de l'intérêt que le PS marque pour la proposition, nous attendons de sa part qu'il pose des gestes en ce sens. À la Chambre, Yvan Mayeur a répété sa position, demandant que la Commission vote le rejet du texte. Il n'a pourtant pas été suivi, ni par son partenaire CD&V de coalition, ni par son « parti frère » le Sp.a. Ces deux partis souhaitent pour leur part que le débat se poursuive ; ils appuient également l'idée d'organiser des auditions.

Auditions : on attend toujours

À cet égard, nous ne sommes désormais plus seuls à demander des auditions sur cette proposition de loi : nous avons été rejoints par l'Université des femmes, le Vlaams netwerk Armoede² et la Ligue fran-

Médiane et moyenne

Relever les allocations les plus basses au niveau du seuil de pauvreté va-t-il relever automatiquement ce même seuil, entraînant un emballement du système ? Non, car le seuil de pauvreté est calculé d'après le revenu *médian* et non le revenu *moyen*. En clair, la médiane divise l'ensemble des revenus en deux parties : 50% sont au-dessus, 50% en dessous. Or, le revenu médian est actuellement de 1 433,33 euros. Faire passer des allocations de 697,61 euros (exemple d'un RIS isolé) à 860 euros (seuil de pauvreté 2008) ne modifie en rien la distribution des revenus autour de la médiane puisque les personnes concernées recevront bien en-dessous de 1433,33 euros, le seuil de pauvreté ne s'en trouvera donc pas affecté. Par contre, quel soulagement pour les allocataires sociaux !

cophone des Droits de l'Homme. La tenue de ces auditions doit toutefois encore être formellement décidée. Ceux-ci ont convenu de d'abord entendre le secrétaire d'État à la lutte contre la pauvreté, dans le cadre du débat national organisé le 4 juin dernier. Les députés décideront ensuite s'ils organisent ou non des auditions particulières sur le relèvement des allocations. Depuis on attend...

C'est pour pousser le débat que nous avons contacté de nombreuses organisations flamandes et francophones, pour connaître leur position sur la proposition de loi et voir dans quelle mesure elles seraient prêtes à la soutenir. Vous lirez les pages suivantes les premières réponses que nous avons reçues, en particulier celles des deux grandes organisations syndicales (pages 20 à 23). Nous avons aussi retranscrit les réponses (les promesses) que nous ont faites les têtes de liste des quatre principaux partis francophones, à la veille des élections fédérales de 2007, lors d'une série d'interviews autour de notre mémorandum sur les CPAS (lire pages 26 à 29).

Une revendication largement partagée... en apparence

Ces contacts nous ont au moins permis de confirmer que cette revendication du relèvement des allocations au niveau du seuil de pauvreté est largement partagée. C'est l'une des revendications principales du Réseau belge de lutte contre la pauvreté et elle sera mise en avant lors des manifestations du 17 octobre prochain (journée mondiale de refus de la misère). Partis et syndicats s'y retrouvent aussi assez bien (voir nos interviews en pages 20 à 29).

Mais il y a souvent loin de la parole (pré-électorale) aux actes d'une majorité composite. Et, sur l'air du « je voudrais bien, mais je ne peux point », bien des acteurs ne manqueront pas d'évoquer l'obstacle infranchissable que constituerait la sacro-sainte loi de sauvegarde préventive de la compétitivité (comme nous l'expliquons dans notre analyse en pages 30 à 33), qui semble pour certains devoir primer sur le droit à la dignité humaine.

Alors, quelle issue possible au débat ? À la page 20 de la « déclaration de politique générale du gouvernement Leterme 1^{er} », on peut lire « *Le gouvernement proposera de mener un plan ambitieux de réduction de la pauvreté et d'augmentation du pouvoir d'achat, visant en priorité les plus vulnérables de notre société. À cet égard, il fera un effort annuel.* » On peut donc imaginer un « rattrapage » similaire à celui que le gouvernement avait annoncé en 2002 et qu'il avait finalement mis deux législatures à réaliser, loin de rattraper l'écart entre le RIS et le seuil de pauvreté.

Mais entre-temps est apparue la liaison au bien-être (voir notre « glossaire » à la page 33). Dans son récent projet de « réforme sociale », le PS demande cependant 12% d'augmentation sur cinq ans, « en plus de la liaison au bien-être et de l'indexation ». Intéressant à retenir, mais ce ne sera toujours pas suffisant pour relever le RIS et les autres allocations au niveau du seuil de pauvreté.

À ce jour, le Gouvernement Leterme-Dewael-Reynders-Milquet-Onkelinx a réussi à adopter un super-plan de contrôle des chômeurs... mais toujours aucune mesure, au-delà de la liaison au bien-être, de revalorisation du RIS. Reste donc à faire pression si nous ne voulons pas que le grand plan de lutte contre la pauvreté annoncé à hauts cris ne se réduise à une opération de marketing électoral trompeuse et dénuée de contenu ! ■

(1) Disponible sur : <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/0051/52K0051002.pdf>

(2) Réseau flamand de lutte contre la pauvreté. Son appellation officielle est toutefois : « Vlaams netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen » : « réseau flamand des associations où les pauvres prennent la parole ».

Lutter contre la pauvreté... en la créant

Qu'y aura-t-il dans le plan de lutte contre la pauvreté de Jean-Marc Delizée, nouveau secrétaire d'État à la lutte contre la pauvreté ? Difficile de répondre précisément à l'heure où nous écrivons ces lignes, puisque la présentation du plan est prévue pour le 4 juillet. Un point se dégage pourtant : le relèvement du salaire minimum garanti ! Incroyable mais vrai... Le secrétaire d'État l'a annoncé au Parlement (notamment en Commission Santé publique le 28 mai dernier), il l'a répété dans les journaux (notamment au *Soir* le 6 juin dernier). À quoi tient un tel miracle ? À la fiscalité. Ici comme ailleurs, les socialistes ont bien retenu les leçons libérales. On pense en réalité augmenter le salaire minimum... **net** grâce à des baisses d'impôts ! Ceci se fera bien sûr au détriment du financement de l'État et des services publics, en oubliant que ceux-ci profitent d'abord aux plus pauvres...

Autre grand « classique » du moment : l'activation. C'est cette fois dans le « plan national d'inclusion sociale », que notre pays remettra pour l'autisme à l'Europe, qu'on trouve cette mesure à contre-emploi de « lutte contre la pauvreté ». Elle figure parmi les trois priorités de notre gouvernement, à côté du logement et de la pauvreté des enfants. **Slogan à la mode, la « lutte contre la pauvreté » ne fait donc que relooker des politiques qui... créent de la pauvreté !**